

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Global Bioenergies lance une opération de levée de fonds d'environ 10 millions d'euros

- **Augmentation de capital s'adressant aux investisseurs institutionnels et aux particuliers (via la plateforme PrimaryBid)**
- **Engagements de souscription irrévocables du groupe L'Oréal et du groupe Cristal Union, actionnaires historiques**
- **Clôture de l'opération avant l'ouverture des marchés demain matin**

Evry, le 13 décembre 2021 : Global Bioenergies (la « Société »), seule société au monde à avoir développé un procédé de conversion de ressources végétales en isododécane et autres composés utilisés en cosmétique ainsi que dans les domaines de l'énergie et des matériaux, annonce le lancement d'une augmentation de capital s'adressant aux investisseurs institutionnels et aux particuliers (via la plateforme PrimaryBid) (l'« Opération »).

L'Opération a pour objectif de fournir à la Société les moyens de :

- poursuivre le développement commercial, finir la construction, amorcer la production industrielle, et financer le besoin en fonds de roulement de l'unité de Pomacle-Bazancourt : production d'isododécane biosourcé destiné au marché de niche du maquillage (pour environ 50% du produit de l'Opération) ;
- mener les travaux d'ingénierie et déployer le projet d'usine qui produira en 2024 à l'échelle du millier de tonnes pour alimenter les marchés plus vastes de la dermocosmétique et des soins capillaires (pour environ 25% du produit de l'Opération) ;
- poursuivre les efforts R&D pour réduire le coût d'exploitation du procédé en vue des applications commodités et biocarburants aériens à horizon 5 ans, et diversifier les débouchés commerciaux (pour environ 25% du produit de l'Opération).

Marc Delcourt, Directeur Général et co-fondateur de la Société, déclare : « Avec la mise en exploitation début 2022 de notre nouvelle unité de Pomacle-Bazancourt, nous allons commercialiser les premières tonnes de notre isododécane biosourcé aux industriels souhaitant naturaliser leurs gammes de maquillage longue tenue. Plusieurs discussions ont été établies à cet égard, lesquelles portent toutes sur un schéma pluriannuel visant à garantir aux industriels un accès croissant à cet ingrédient innovant. Nous nous projetons déjà dans l'exploitation à taille supérieure, en milliers de tonnes, pour atteindre les marchés adjacents de la dermocosmétique et des soins capillaires, avec un objectif de mise en production en 2024. »

L'Opération sera réalisée en deux volets distincts mais concomitants :

- émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de partenaires commerciaux ou industriels de la Société et/ou de fonds d'investissement investissant dans le secteur des biotechnologies, de l'énergie verte, des produits cosmétiques ou du commerce de détail, sur le fondement de l'article L. 225-138 du Code de commerce (l'« **Emission Réservée à une Catégorie de Personnes** ») ;
- offre au public destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid, qui s'effectuera selon une allocation proportionnelle aux demandes dans la limite du montant alloué à

cette offre au public, avec une réduction des allocations en cas de demandes excédentaires le cas échéant, sur le fondement de l'article L. 225-136 du Code de commerce (l' « **Offre PrimaryBid** »).

L'Opération, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sera réalisée en vertu des 9^{ème} et 11^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 18 juin 2021.

Le montant global de l'Opération, envisagé à environ 10M€ (dont 1M€ maximum dans le cadre de l'Offre PrimaryBid), dépendra ainsi exclusivement des ordres reçus pour chacun des volets précités sans possibilité de réallocation des montants attribués de l'un vers l'autre. Il est précisé que l'Offre PrimaryBid est accessoire par rapport à l'Emission Réserve à une Catégorie de Personnes et représente moins de 33% du montant initial envisagé (ainsi que du montant final réalisé le cas échéant) de l'Emission Réserve à une Catégorie de Personnes. En tout état de cause, l'Offre PrimaryBid ne sera pas réalisée si l'augmentation de capital dans le cadre de l'Emission Réserve à une Catégorie de Personnes n'est pas réalisée.

L'Emission Réserve à une Catégorie de Personnes s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue de laquelle seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles à émettre. Le prix de souscription des actions nouvelles sera le même pour chacun des volets de l'Opération et sera déterminé conformément aux 9^{ème} et 11^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 18 juin 2021.

L'Opération débutera immédiatement ce lundi 13 décembre 2021 à compter de la clôture des marchés. L'Offre PrimaryBid se clôturera à 22h00, l'Emission Réserve à une Catégorie de Personnes devrait se clore avant l'ouverture des marchés du mardi 14 décembre 2021, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation.

La Société annoncera le résultat de l'Opération, la dilution et la nouvelle répartition du capital dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse. Le nombre définitif d'actions nouvellement émises, le montant du prix de souscription et la décote seront décidés par le Directeur Général faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 novembre 2021 en vertu des 9^{ème} et 11^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 18 juin 2021.

Les actions nouvellement émises seront assimilées aux actions existantes et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth sur la même ligne de cotation. Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles sur Euronext Growth interviendraient le 16 décembre 2021.

Intentions et engagements de souscription des principaux actionnaires et de nouveaux investisseurs

Dans le cadre de l'Opération, le groupe L'Oréal, via son fonds d'investissement BOLD Business Opportunities for L'Oréal Development, s'est engagé, sous certaines conditions, à souscrire à hauteur de sa quote-part dans le capital de la Société (soit 13,3%) pour un montant maximum de 2M€.

Le groupe Cristal Union, via sa holding Cristal Financière, s'est également engagé, sous certaines conditions, à souscrire à hauteur de 150K€.

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, sont détaillés dans son rapport financier annuel 2020, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la

Société (<https://www.globalbioenergies-invest.com/information-reglementee/documents-de-referance-et-rapports-annuels/>).

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risques présentés dans le document susvisé sont inchangés à la date du présent communiqué de presse.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'Opération suivants :

- le prix de marché des actions pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Opération ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société ; et
- les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

Intermédiaires financiers

TP ICAP Midcap agit en tant que seul Chef de file et Teneur de livre.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs pourront souscrire uniquement via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site de PrimaryBid (<https://primarybid.fr/>).

Prospectus

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et des articles 1.4 et 3 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Opération ne donne pas lieu à un prospectus approuvé par l'AMF.

A propos de GLOBAL BIOENERGIES

Global Bioenergies a développé un procédé de conversion de ressources végétales en une famille de composés utilisés en cosmétique ainsi que dans les domaines de l'énergie et des matériaux. En 2021, le Groupe a accédé pour la première fois au marché en lançant LAST®, sa propre marque de maquillage, dont la formulation repose sur un ingrédient clé issu de sa technologie. La Société poursuit le travail d'optimisation des performances de son procédé et d'augmentation progressive de ses capacités de production, afin de fournir ses ingrédients aux grands acteurs de la cosmétique et d'améliorer ainsi la naturalité et l'empreinte environnementale du domaine. Sa technologie s'applique aussi pour produire des plastiques, caoutchoucs et peintures renouvelables. Global Bioenergies porte enfin la perspective de réduire les émissions de CO₂ du transport aérien et de contribuer ainsi à limiter le réchauffement climatique. Global Bioenergies est cotée sur Euronext Growth à Paris (FR0011052257 – ALGBE).

Recevez directement l'information de Global Bioenergies en vous inscrivant sur www.global-bioenergies.com

Suivez-nous sur Twitter : [@GlobalBioenergi](https://twitter.com/GlobalBioenergi)

Contact

GLOBAL BIOENERGIES

Pauline BAYEC
Head of Investor Relations & Corporate Communication
Téléphone : 01 64 98 20 50
invest@global-bioenergies.com

ALGBE

EURONEXT

GROWTH



Avertissements

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société dans un quelconque pays.

*En application des dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »), et des articles 1.4 et 3 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »), l'Opération ne donnera pas lieu à un prospectus approuvé par l'AMF.*

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le « **Securities Act** »), tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. L'Opération pourra exceptionnellement s'adresser à un nombre limité (i) d'investisseurs qualifiés aux Etats-Unis (« **qualified institutional buyers** » ou « **QIB** ») au sens de la Règle 144A (« **Rule 144A** ») en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié et/ou (ii) des investisseurs institutionnels accrédités (« **institutional accredited investors** ») au sens de la Rule 501 (a) (1), (2), (3), (7), (8), (12) ou (13) de la Regulation D du Securities Act (« **IAI** ») en vertu d'une dispense d'enregistrement conformément à la Section 4(a)(2) du Securities Act, notamment dans le cadre de l'Emission Réservée à une Catégorie de Personnes, sous réserve d'entrer dans les catégories déterminées conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce. Les actions de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans*

le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'Opération en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions objets de ce communiqué nécessitant la publication par la Société d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la Société ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf dans les cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

*S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « **Personnes Habilitées** »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.*

Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué de presse contient des indications sur les objectifs de la Société ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Cette dernière n'est pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Enfin, le présent communiqué de presse peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.